



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-055

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

**OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- désigne M. Christian FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-056

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoins. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017**

**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 8 février 2017.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-057

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM FLAVENOT, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS.

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

**OBJET : AFFAIRES GENERALES – INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément aux dispositions des articles L.2123-17 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a acté, par délibération n° 2014-128 le jeudi 10 avril 2014, le régime des indemnités des élus locaux.

Compte-tenu de l'évolution de l'indice et de son changement au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient d'apporter une modification sur l'indice, à savoir : l'indice brut 1015 est remplacé par l'indice brut terminal. En effet, il y a lieu d'indiquer « indice brut terminal », ceci, d'une part, pour faciliter la gestion administrative et, d'autre part, éviter la prise systématique de délibérations lors du changement d'indice.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : MM. BAUCHE, DELBARRE),**

- adopte la modification à apporter à la délibération n° 2014-128 du jeudi 10 avril 2014, à savoir : l'indice brut 1015 est remplacé par l'indice brut terminal.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-058

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

**OBJET : FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT – REHABILITATION DE 276 LOGEMENTS DES QUARTIERS SELESTAT 1, VILMETTE ET RUE DES JONQUILLES A LUNEVILLE**  
**RAPPORTEUR : M. BREGEARD**

Par délibération 2017-031 du 8 février 2017, le Conseil Municipal a accordé sa garantie d'emprunt à l'OPH pour l'opération citée en objet. Cependant, il y a lieu de rapporter cette délibération en raison de précisions complémentaires demandées par la C.D.C.

Vu la demande formulée par l'OPH de Lunéville le 2 Février pour solliciter la ville de Lunéville pour garantir à hauteur de 100 % un prêt d'un montant de 6 352 000 € concernant la réhabilitation de 276 logements des quartiers Sélestat 1, Vilmette et Rue des Jonquilles à Lunéville.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt signé entre L'Office Public de l'Habitat de Lunéville, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la ville de Lunéville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 352 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de 2 lignes du prêt est destiné à financer la réhabilitation de 276 logements des quartiers Sélestat 1, Vilmette et Rue des Jonquilles à Lunéville.

**Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :**

**Ligne du Prêt 1**

<b>Ligne du Prêt :</b>	PAM éco-prêt
<b>Montant :</b>	4 210 000 €
<b>Durée totale :</b>	25 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – <b>0.25 %</b> . <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité » (DR)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De -0.50% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

**Ligne du Prêt 2**

<b>Ligne du Prêt :</b>	PAM taux fixe
<b>Montant :</b>	2 142 000 €
<b>Durée totale :</b>	
- - <b>Durée de la phase de préfinancement</b>	6 mois
- - <b>Durée de la phase d'amortissement</b>	25 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Index :</b>	<b>Taux fixe</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>1.05%</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>

**Modalité de révision :** Sans objet

**Taux de progressivité des échéances :** 0%.

**Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**Article 4 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-059

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2017**  
**RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Par arrêté en date du 15 février 2017, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2017.

Cet arrêté fait apparaître :

- un retrait de poste à l'école élémentaire RENÉ HABY.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2017.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- émet un avis défavorable au retrait de poste à l'école élémentaire RENÉ HABY.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-060

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

#### **OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2017**

#### **RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Par arrêté en date du 15 février 2017, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2017.

Cet arrêté fait apparaître :

- un retrait de poste à l'école maternelle CAPITAIN NICOLAS.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2017.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- émet un avis défavorable au retrait de poste à l'école maternelle CAPITAIN NICOLAS.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-061

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO.

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2017**  
**RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Par arrêté en date du 15 février 2017, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2017.

Cet arrêté fait apparaître :

- un retrait de poste à l'école élémentaire du QUAI DE STRASBOURG.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2017.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- émet un avis défavorable au retrait de poste à l'école élémentaire du QUAI DE STRASBOURG.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME  
LE MAIRE,  
JACQUES LAMBLIN





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-062

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

#### **OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2017**

#### **RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Par arrêté en date du 15 février 2017, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2017.

Cet arrêté fait apparaître :

- une implantation de poste G (rééducateur) au sein du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) de l'école DEMANGEOT.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2017.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- émet un avis favorable à l'implantation de poste G (rééducateur) au sein du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) de l'école DEMANGEOT.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-063

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

#### **OBJET : PROJET PEDAGOGIQUE – ECOLE DU QUAI DE STRASBOURG-ASSOCIATION BALLE ET ARTS**

**RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Les écoles élémentaires et maternelles de la Ville de LUNEVILLE mettent en place des projets pédagogiques. Il s'agit de dossiers présentés par les enseignants, en concordance avec le projet de l'école, et approuvés par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

La Ville de Lunéville intervient sur la partie financière. Les dossiers sont présentés lors d'un Comité de Pilotage composé de l'Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires et aux Activités et Loisirs Péricolaires, d'une équipe d'enseignants et d'un représentant de l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Lors du comité de pilotage du 6 février 2017, un dossier retenu prévoit l'intervention d'une association :  
– le dossier intitulé « Culture et interdisciplinarité dans un projet de cirque » de l'école du Quai pour sa classe spécialisée ULIS de l'école du QUAI, nécessite l'intervention de l'Association BALLE et ARTS, à raison de 4 séances d'une heure pour un montant de 184 € sur présentation de facture et après signature d'une convention.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. BARDOT est absent au moment du vote),  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de verser une participation financière d'un montant maximum de 184 € (cent quatre-vingt-quatre euros) à l'association BALLE et ARTS pour 4 séances d'une heure, sur présentation de facture,
- autorise le Maire à signer la convention ci-jointe,
- précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017, fonction 213, nature 6288, enveloppe 6962.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-064

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

#### **OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION – 53<sup>ème</sup> REGIMENT DE TRANSMISSIONS RAPPEUR : M. HAUVILLER**

Le 53<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions organisera le 9 avril, sur le Champ de Mars et dans le parc du château de Lunéville et ses abords, la Journée du Régiment regroupant une brocante et une animation sportive dénommée « course aux couleurs » d'une distance de 4,2 kilomètres.

En raison de la qualité de l'événement, le 53<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions sollicite une participation financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 8500 €.

La Commission propose une subvention de 400 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer 400 € au 53<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2017, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153 et que le versement de cette subvention est conditionné à la présentation d'un bilan auprès du service des Sports.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-065

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. RECOUVREUR (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VIROUX), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO), M. COURBEY (pouvoir M. TALLOT), M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 10 mars 2017.

**OBJET : URBANISME- EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

La Métropole du Grand Nancy a déposé un dossier de demande d'autorisation d'un nouveau périmètre d'épandage agricole des boues de sa station d'épuration située à Maxéville. Le nouveau périmètre concerne 52 exploitations agricoles, toutes volontaires pour participer à l'épandage, et 135 communes réparties entre la Moselle et la Meurthe-et-Moselle.

Au titre de la loi sur l'eau, ce dossier comprend une étude préalable et une étude d'impact et a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée du 30 janvier au 1<sup>er</sup> mars dernier.

La SCEA des Acacias, basée à Hériménil, exploite des parcelles sur Lunéville et c'est pour quoi la commune est concernée par ce dossier.

Ce sont 2 îlots, situés au sud de la Meurthe (îlot dénommé BERV04 constitué des parcelles cadastrées ZA n° 50, 52, 54 et 56 et îlot dénommé BERV06 constitué de la parcelle cadastrée ZA n° 8) qui ont été repérés comme terrains pouvant intégrer le périmètre d'épandage.

Toutefois, l'étude préalable, présente dans le dossier, a permis d'établir une carte d'aptitude à l'épandage de l'ensemble des parcelles concernées en fonction de leur situation et des différentes contraintes réglementaires et environnementales qui s'y appliquent.

Les 2 îlots situés sur Lunéville ont été classés en aptitude 0 où l'épandage est interdit. En effet, l'îlot BERV04 est situé notamment au sein du périmètre de protection du captage d'eau sur la Meurthe et l'îlot BERV06 se trouve en zone inondable et à proximité de nombreux cours d'eau. Ces contraintes apparaissent incompatibles avec l'épandage.

Dans le cadre de la procédure et en tant que commune concernée, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le dossier présenté par le Grand Nancy.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- émet un avis favorable sur l'interdiction d'épandage des boues de la station d'épuration de la métropole du Grand Nancy sur les parcelles de son territoire concernées par le nouveau périmètre, à savoir l'îlot BERV04 situé au sein du périmètre de protection du captage d'eau sur la Meurthe et l'îlot BERV06 situé en zone inondable et à proximité de nombreux cours d'eau, comme indiqué dans le dossier de demande d'autorisation déposé au titre de la loi sur l'eau.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf mars deux mille dix-sept.

